

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.328.2002.TREATIES-3 (Notification Dépositaire)

CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AU TRANSPORT INTERNATIONAL DE
MARCHANDISES SOUS LE COUVERT DE CARNETS TIR
(CONVENTION TIR)

GENÈVE, 14 NOVEMBRE 1975

ACCEPTATION DES CORRECTIONS PROPOSÉES AU TEXTE FRANÇAIS DES AMENDEMENTS
RELATIFS A L'ANNEXE 2 ET A L'ARTICLE 3 DE LA CONVENTION¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.14.2002.TREATIES-1 en date du 9 janvier 2002 concernant les propositions de corrections à apporter au texte français des amendements relatifs à l'annexe 2 et à l'article 3 de la Convention, communique :

Au 9 avril 2002, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général. En conséquence, les corrections sont réputées acceptées.

Le 9 avril 2002



¹ Voir notification dépositaire C.N.14.2002.TREATIES-1 du 9 janvier 2002 (Proposition de corrections au texte français des amendements relatifs à l'annexe 2 et à l'article 3 de la Convention)